

# MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Examen d'attestation de capacité  
à l'exercice de la profession de  
transporteur public routier de  
marchandises (MAYOTTE)

(arrêté du 28 décembre 2011)

**Session du  
8 octobre 2025**

Collez votre étiquette sur la partie grisée

N.B. : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

## OPTION : MARCHANDISES MAYOTTE

I – Q.C.M. sur 100 points.....page 2 à 8

50 questions à choix multiples portant sur les matières suivantes

- Droit appliqué au transport
- Gestion commerciale et financière de l'entreprise
- Réglementation sociale et professionnelle
- Normes et exploitation technique
- Sécurité

Une seule réponse est admise par question parmi les 4 propositions

II – EPREUVE A REPONSES REDIGÉES sur 100 points :.....pages 10 à 15

Vous composerez sur les copies et intercalaires et copies d'examen qui vous ont été remis au début et en cours des épreuves. les épreuves composées sur papier brouillon ne seront pas prises en considération.

**IMPORTANT : VERIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET  
VERIFIER SOIGNEUSEMENT LA NUMEROTATION DES PAGES**

## **Q.C.M.**

### **QUESTION N° 1 :**

Les apports en industrie sont des apports :

- a. immobiliers provenant du secteur industriel ;
- b. de clientèle seulement ;
- c. de savoirs ou de savoir-faire ;
- d. de véhicules et de machines à usage industriel ;

### **QUESTION N° 2 :**

Dans une entreprise individuelle :

- a. les bénéfices sont toujours prélevés en totalité par l'associé unique ;
- b. le chef d'entreprise est responsable sur les biens affectés à l'activité professionnelle et en cas de faute, sur ses biens propres ;
- c. les bénéfices ne peuvent être distribués pendant les deux premières années ;
- d. les pertes viennent directement et obligatoirement abaisser le capital social ;

### **QUESTION N° 3 :**

En l'absence de convention, le contrat type applicable aux transports publics routiers de marchandises exécutés par des sous-traitants, est applicable pour les relations entre :

- a. un transporteur routier de marchandises et un loueur de véhicules industriels avec conducteur ;
- b. une entreprise de transport pour compte propre et une entreprise de transport public routier de marchandises ;
- c. un commissionnaire de transport et un transporteur public routier de marchandises ;
- d. un commissionnaire de transport et un loueur de véhicules industriels avec conducteur ;

### **QUESTION N° 4 :**

Dans une SARL (société à responsabilité limitée), les associés :

- a. ne sont responsables des dettes de l'entreprise que dans la limite du montant de leurs apports ;
- b. sont responsables des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de leurs biens propres ;
- c. ne sont responsables que de leurs dettes personnelles ;
- d. sont solidairement et indéfiniment responsables ;

### **QUESTION N° 5 :**

La faillite personnelle est :

- a. une sanction envers une personne physique ;
- b. la mise en liquidation de l'entreprise personnelle ;
- c. le dépôt de bilan de l'entreprise personnelle ;
- d. l'impossibilité de rembourser les créanciers après liquidation ;

### **QUESTION N° 6 :**

En cas de désaccord avec une décision de justice rendue par le tribunal de commerce, concernant un montant de 7 500 E, vous pouvez porter l'affaire devant :

- a. la cour de cassation ;
- b. la cour d'appel ;
- c. le tribunal judiciaire ;
- d. la cour d'assises ;

### **QUESTION N° 7 :**

Les membres des Chambres de commerce et d'industrie sont élus pour :

- a. 4 ans renouvelables par moitié tous les 2 ans ;
- b. 5 ans renouvelables en totalité ;
- c. 9 ans renouvelables par tiers tous les 3 ans ;
- d. 3 ans renouvelables tous les 3 ans ;

### **QUESTION N° 8 :**

Dans une société en nom collectif, les associés :

- a. n'engagent que leurs apports ;
- b. n'engagent que l'actif de la société ;
- c. engagent solidairement et indéfiniment l'ensemble de leurs biens ;
- d. s'engagent à assumer les dettes proportionnellement à leurs apports

**QUESTION N° 9 :**

Parmi les quatre mentions figurant ci-dessous, une mention doit figurer obligatoirement dans les statuts d'une société :

- a. l'objet social de la société ;
- b. le régime fiscal adopté par la société ;
- c. le nombre de salariés ;
- d. le nom du ou des gérants de la société ;

**QUESTION N° 10 :**

L'injonction de payer est :

- a. un effet de commerce ;
- b. une ordonnance du président du tribunal de commerce ou du tribunal judiciaire ;
- c. une lettre recommandée adressée par le créancier à son débiteur et exigeant le paiement immédiat de la créance ;
- d. une sommation signifiée par voie d'huissier ;

**QUESTION N° 11 :**

Les juges qui siègent au tribunal de commerce sont :

- a. des commerçants ou d'anciens commerçants élus pour 6 ans maximum par catégorie professionnelle ;
- b. des commerçants et des représentants syndicaux élus pour 6 ans maximum par leurs pairs ;
- c. des représentants des employeurs et des salariés élus pour 6 ans maximum par leurs pairs ;
- d. des commerçants et des salariés élus pour 6 ans maximum ;

**QUESTION N° 12 :**

La lettre de change est un effet de commerce :

- a. dont le paiement est garanti à la date d'échéance figurant sur ce document ;
- b. qui est rédigé par le tiré et adressé au tireur pour acceptation ;
- c. qui est toujours à échéance indéterminée et escomptable ;
- d. qui est rédigé par le tireur et adressé au tiré pour acceptation ;

**QUESTION N° 13 :**

Les commissaires aux comptes ont pour mission

- a. de dresser la comptabilité ;
- b. d'apprécier la gestion de la société ;
- c. d'informer les salariés sur la comptabilité et la gestion ;
- d. de certifier la régularité et la sincérité des comptes ;

**QUESTION N° 14 :**

En tant que dirigeant d'une entreprise, vous souhaitez avoir le statut de salarié. Vous devez être gérant associé :

- a. majoritaire d'une SARL (société à responsabilité limitée) ;
- b. d'une EURL (entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée) ;
- c. d'une SNC (société en nom collectif) ;
- d. minoritaire d'une SARL ;

**QUESTION N° 15 :**

Dans les capitaux propres au passif du bilan, les réserves permettent :

- a. d'augmenter les dettes financières de l'entreprise ;
- b. d'affecter en ressources tout ou partie des bénéfices réalisés ;
- c. de conserver une partie du bénéfice sur un compte bloqué en banque ;
- d. de constituer une provision pour l'URSSAF ;

**QUESTION N° 16 :**

La variation de stock est calculée en fin d'exercice comptable pour déterminer :

- a. le montant du stock final qui sera reporté au compte de résultat ;
- b. le montant des plus-values ou des moins-values sur les stocks afin de pouvoir les évaluer au bilan ;
- c. la partie des stocks qui a été égarée ou volée ;
- d. le montant réel des consommations de matières premières et d'autres approvisionnements pendant l'exercice comptable ;

**QUESTION N° 17 :**

La contribution économique territoriale (CET) est composée :

- a. de la valeur locative des locaux et de la masse salariale ;
- b. de la masse salariale brute ;
- c. de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- d. des cotisations fiscale et foncière des entreprises (CFFE) ;

**QUESTION N° 18 :**

Le mécanisme de la taxe sur la valeur ajoutée a une incidence sur :

- a. les résultats de l'entreprise ;
- b. les coûts de revient de l'entreprise ;
- c. la trésorerie de l'entreprise ;
- c. les produits d'exploitation de l'entreprise ;

**QUESTION N° 19**

Dans le cadre du licenciement pour faute, l'absence ou la non présentation du salarié à l'entretien préalable :

- a. n'est pas une faute de la part du salarié, mais n'interrompt pas la procédure en cours ;
- b. entraîne l'obligation pour l'employeur de reconvoquer le salarié ;
- c. est une faute de la part du salarié ;
- d. entraîne l'interdiction de poursuivre la procédure ;

**QUESTION N° 20 :**

Le comité social et économique (CSE) possède :

- a. un droit de veto en matière de gestion économique et financière de l'entreprise ;
- b. un pouvoir de décision à l'égard du plan annuel de formation qui lui est obligatoirement présenté par le chef d'entreprise ;
- c. un droit de veto en matière de gestion de l'emploi ;
- d. un pouvoir consultatif en matière de gestion économique de l'entreprise, d'emploi, de formation professionnelle ;

**QUESTION N° 21 :**

Dans une entreprise dépourvue de représentant du personnel, le salarié peut, au cours de l'entretien préalable au licenciement, se faire assister par :

- a. un avocat du salarié ;
- b. un inspecteur du travail ;
- c. un conseiller inscrit sur une liste préfectorale ;
- d. un conseiller prud'homal dans le ressort duquel se trouve l'entreprise ;

**QUESTION N° 22 :**

Sauf danger immédiat pour la sécurité, une inaptitude définitive au poste de travail est reconnue :

- a. par le médecin traitant après un examen médical ;
- b. par le médecin du travail après au moins un examen médical et une étude du poste ;
- c. par le salarié lui-même ;
- d. par l'employeur après avis du médecin du travail et du comité social et économique (CSE) ;

**QUESTION N° 23 :**

Le certificat de travail mentionne obligatoirement :

- a. les dates d'entrée et de sortie ;
- b. le motif de la fin du contrat (rupture) ;
- c. une appréciation générale sur les qualités professionnelles ;
- d. l'existence d'une clause de non concurrence ;

**QUESTION N° 24 :**

A la suite d'un accident du travail, un salarié est déclaré inapte à son emploi. L'employeur ne pouvant pas le reclasser doit :

- a. licencier le salarié pour motif économique ;
- b. solliciter la démission du salarié ;
- c. licencier le salarié et verser une indemnité spéciale de licenciement ;
- d. prononcer un licenciement pour faute grave ;

**QUESTION N° 25 :**

Un examen médical de reprise doit être organisé au bénéfice d'un salarié victime d'un accident du travail ayant occasionné un arrêt de travail d'au moins

- a 8 jours
- b 10 jours :
- c 21 jours :
- d 30 jours ,

**QUESTION N° 26 :**

Un conducteur qui a effectué 4 heures de travail le dimanche dans une entreprise de transport routier, doit être rémunéré suivant

- a. une majoration de 25 % des heures effectuées le dimanche ;
- b. un paiement double des heures effectuées le dimanche ;
- c. une récupération des heures effectuées le dimanche ;
- d. une indemnité forfaitaire fixée par la convention collective en plus du paiement des heures effectuées le dimanche ;

**QUESTION N° 27 :**

Pour un contrat de travail à durée déterminée de moins de six mois, la période d'essai maximale est de :

- a. 1 semaine ;
- b. 2 semaines ;
- c. 3 semaines ;
- d. 4 semaines ;

**QUESTION N° 28 :**

Dans quel cas le représentant du personnel, une fois élu, conserve-t-il son mandat ?

- a. en cas de modification de la situation juridique de l'employeur lui faisant perdre son autonomie juridique ;
- b. en cas de changement de catégorie professionnelle ;
- c. en cas de démission ;
- d. en cas de cessation d'activité ;

**QUESTION N° 29 :**

L'assiette de calcul de l'indemnité de congés payés exclut les éléments de rémunération suivants :

- a. les remboursements de frais ;
- b. les majorations pour heures supplémentaires ;
- c. les primes d'ancienneté ;
- d. la prime d'entretien ;

**QUESTION N° 30 :**

Le règlement intérieur contient obligatoirement des clauses

- a. relatives aux droits des salariés en cas de sanctions disciplinaires ;
- b. faisant expressément référence au secret professionnel ;
- c. précisant que chaque salarié est responsable de sa sécurité personnelle ;
- d. relatives aux obligations de non-concurrence ;

**QUESTION N° 31 :**

En transport national, en cas de dommage, le destinataire confirme par écrit ses réserves (protestation motivée) :

- a. au transporteur qui a effectué la livraison ;
- b. au commissionnaire qui a affrété le transporteur ;
- c. à l'expéditeur qui a conclu le contrat de transport ;
- d. à son assureur ;

**QUESTION N° 32 :**

Pour être exonéré de sa responsabilité, le transporteur

- a. doit justifier du vice propre de la marchandise dans tous les cas ;
- b. doit faire procéder obligatoirement à une expertise judiciaire ;
- c. peut refuser que le destinataire prenne des réserves sur le document de transport ;
- d. a intérêt à prendre des réserves écrites et contradictoires à la prise en charge de la marchandise ;

**QUESTION N° 33 :**

Un transporteur public routier effectue un transport intérieur de 10 tonnes de boissons. Les marchandises sont acheminées avec un véhicule articulé d'un PMA de 44 tonnes. Le conducteur doit obligatoirement détenir à bord du véhicule :

- a. le certificat d'inscription au registre électronique national des entreprises de transport par route
- b. l'original de la licence de transport intérieur ;
- c. l'original de la licence communautaire ;
- d. la copie certifiée conforme de la licence communautaire ;

**QUESTION N° 34 :**

Le montant des garanties bancaires qui permettent aux entreprises de transport public routier de marchandises de satisfaire à la condition de capacité financière exigible ne peut excéder :

- a. 10 % ;
- b. 20%
- c. 30 %
- d. 50%,

**QUESTION N° 35 :**

En transport national, M. Dupond a reçu ses marchandises le lundi à 11 h 00 ; en cas de litige, il doit confirmer par écrit ses réserves au transporteur au plus tard le :

- a. mardi 24 h 00 ;
- b. mercredi 11 h 00 ;
- c. jeudi 24 h 00 ;
- d. vendredi 11 h 00 ;

**QUESTION N° 36 :**

Le transporteur public routier de marchandises est tenu contractuellement à une obligation de :

- a. résultat ;
- b. moyens ;
- c. diligence ;
- d. sécurité ;

**QUESTION N° 37 :**

Sur le transporteur public routier de marchandises pèse :

- a. une responsabilité pour les dommages aux marchandises ;
- b. une présomption de responsabilité pour les dommages aux marchandises ;
- c. une responsabilité uniquement pour les dommages apparents ;
- d. une présomption de responsabilité uniquement pour les dommages apparents ;

**QUESTION N° 38 :**

Le contrat de transport routier est formé lorsque

- a. les parties sont d'accord sur la nature et le prix de la prestation à fournir, même au cours d'un entretien téléphonique ;
- b. les parties ont obligatoirement établi un écrit ;
- c. le transport a effectivement commencé et le document de transport a été dûment complété ;
- d. le document de transport a été émargé par l'expéditeur et le transporteur ;

**QUESTION N° 39 :**

Un transporteur, qui n'est pas inscrit au registre des commissionnaires de transport, peut avoir recours à la sous-traitance sans dépasser une limite du chiffre d'affaires annuel de l'activité transport routier de l'entreprise. Cette limite est de :

- a. 10 % ;
- b. 15 % ;
- c. 20 % ;
- d. 25 % ;

**QUESTION N° 40 :**

Conformément à l'article L.132-8 du code de commerce, le transporteur peut avoir une action directe en paiement de ses prestations à l'encontre :

- a. uniquement de l'expéditeur ;
- b. uniquement du commissionnaire, s'il est intervenu dans la prestation ;
- c. uniquement du destinataire ;
- d. de l'expéditeur, du commissionnaire (s'il est intervenu dans la prestation) ou du destinataire ;

**QUESTION N° 41 :**

En l'absence, à bord du véhicule, de document de suivi dûment rempli et signé par le remettant ou son représentant, l'immobilisation immédiate du véhicule et de son chargement peut être prononcée lors d'un contrôle routier si le conducteur :

- a. ne peut pas présenter de titre de transport ;
- b. n'a pas manipulé le sélecteur d'enregistrement du tachygraphe ;
- c. ne peut pas présenter son permis de conduire et le certificat d'immatriculation du véhicule ;
- d. a dépassé la vitesse maximale autorisée de plus de 20 km/h ;

**QUESTION N° 42 :**

Un transporteur français veut effectuer un transport intérieur dans un autre pays de l'Union européenne avec un véhicule de 19 tonnes de PTAC (poids total autorisé en charge). Le titre administratif à bord de son véhicule doit être :

- a. l'original de la licence communautaire ;
- b. une copie conforme de la licence communautaire ;
- c. une autorisation de cabotage ;
- d. d'une copie conforme de la licence communautaire et une autorisation de cabotage ;

**QUESTION N° 43 :**

En transport national, l'action en recouvrement du prix de transport est prescrite dans le délai de :

- a. 1 an,
- b. 3 ans ,
- c. 5 ans ,
- d. 10 ans;

**QUESTION N° 44 :**

Le PTAC (poids total autorisé en charge) d'un véhicule moteur à 3 essieux ne doit pas excéder :

- a. 12 T;
- b. 19 T;
- c. 26 T ;
- d. 32 T ;

**QUESTION N° 45 :**

Les dimensions d'une EURO palette sont de :

- a. 80 x 80 cm;
- b. 80 x 120 cm;
- c. 100 x 120 cm ;
- d. 120 x 120 cm;

**QUESTION N° 46 :**

La longueur maximale d'un véhicule articulé composé d'une semi-remorque attelée à un tracteur routier est de :

- a. 15 mètres ;
- b. 16 mètres ;
- c. 16,50 mètres ;
- d. 18 mètres ;

**QUESTION N° 47 :**

Un véhicule affecté au seul transport national de marchandises dont le PTAC ou MCV est de 11 tonnes et circulant sur une route à chaussées séparées par un terre-plein central, est limité à :

- a. 80 km/h ;
- b. 90 km/h ;
- c. 100 km/h ;
- d. 110 km/h ;

**QUESTION N° 48 :**

Lors d'un accident, une personne, renversée sur la chaussée, a perdu connaissance. Il est préconisé de :

- a. l'asseoir, tête renversée en arrière ;
- b. la placer en position latérale de sécurité (PLS) ;
- c. l'étendre sur le dos pieds surélevés ;
- d. la pencher tête en avant ;

**QUESTION N° 49 :**

La durée de validité du certificat de formation des conducteurs routiers de véhicules transportant des marchandises dangereuses en citerne est de

- a. 3 ans ;
- b. 4 ans ;
- c. 5 ans ;
- d. bans;

**QUESTION N° 50 :**

La surcharge d'un véhicule, constatée à l'occasion d'une pesée, entraîne sur le permis de conduire un retrait de :

- a. 0 point ;
- b. 1 point ;
- c. 2 points ;
- d. 3 points ;

Votre N° de candidat :

A rendre avec la copie

**QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES**

<b>1</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>2</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>3</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>4</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>5</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>6</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>7</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>8</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>9</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>10</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>11</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>12</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>13</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>14</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>15</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>16</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>17</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>18</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>19</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>20</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>21</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>22</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>23</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>24</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>25</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D

<b>26</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>27</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>28</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>29</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>30</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>31</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>32</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>33</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>34</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>35</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>36</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>37</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>38</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>39</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>40</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>41</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>42</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>43</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>44</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>45</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>46</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>47</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>48</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>49</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<b>50</b>	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D

## **QUESTIONS REDIGÉES : "MARCHANDISES MAYOTTE"**

**Temps conseillé : 2 h 30 - noté sur 100 points**

Les réponses devront impérativement être portées sur les copies

Les feuilles de brouillon ne seront pas notées

Le détail des calculs devra être indiqué sur la copie

### **PROBLÈME N° 1**

**(50 points)**

M. Salim possède une société de transport routier de marchandises, avec des véhicules d'un

PMA (Poids Maximal Autorisé) de moins de 3,5 T, établie à Mayotte.

Actuellement, son entreprise comprend 8 VUL (Véhicules Utilitaires Légers).

Depuis le passage meurtrier du cyclone tropical Chido sur l'île en décembre 2024, l'activité de l'entreprise a considérablement décliné de moitié. M. Salim cherche donc des solutions pour garantir l'avenir de sa SARL.

Ayant des contacts avec des transporteurs exerçant le transport public routier de marchandises en benne fonds mouvant, il se demande s'il ne devrait pas désormais investir dans des véhicules de plus de 3,5 T de PMA.

### **QUESTION 1**

**(16 points)**

A cet effet, M. Salim s'interroge sur les conditions réglementaires exigées pour l'exercice de transporteur public routier de marchandises avec des véhicules de plus de 3,5 T de PMA.

- a) Quelles sont les 4 conditions pour exercer la profession de transporteur public routier de marchandises avec des véhicules motorisés de PMA supérieur à 3,5 T ?
- b) Quelles personnes physiques auraient la responsabilité de l'activité transport au sein de son entreprise ?
- c) M. Salim détient l'attestation de capacité professionnelle de marchandises de plus de 3,5 T. S'il développait son entreprise, il compterait embaucher un gestionnaire de transport. Quelles sont les exigences pour être gestionnaire de transport ?
- d) Dans l'optique d'acquérir un ensemble routier composé d'un tracteur à 2 essieux (PV = 7T ; PTAC = 19T ; PTRA = 44 T) et d'une semi-remorque à fond mouvant à 3 essieux (PV = 8,5 T ; PTAC = 38 T), calculez la masse maximale autorisée et la charge utile.
- e) Rappelez les règles de la surcharge et ses conséquences sur le transport.

### **QUESTION 2**

**(7 points)**

M. Salim souhaite pouvoir acquérir 3 ensembles articulés pour cette nouvelle activité.

- a) De quel montant de capacité financière doit-il disposer pour continuer à exercer sa première activité en VUL et débuter ensuite une nouvelle activité avec des ensembles articulés ?
- b) Comment son entreprise doit-elle justifier de sa capacité financière en cas d'ouverture de sa nouvelle activité ?

**QUESTION 3**

(8 points)

Pour son activité actuelle, M. Salim n'a à ce jour que des conducteurs possédant le permis de conduire de catégorie B.

- a) Est-ce que ses conducteurs pouvant réglementairement conduire des véhicules articulés d'un PMA de plus de 3,5 T ?
- b) Quelle est la catégorie de permis obligatoire pour conduire les véhicules articulés dont le PMA est supérieur à 3,5 T ?
- c) Comme ses conducteurs ne possèdent que le permis de la catégorie B, détaillez les étapes nécessaires pour l'obtention du permis de la catégorie CE.

**QUESTION 4**

(17 points)

Afin de mettre en place sa nouvelle activité, M. Salim a pris rendez-vous avec une déchetterie locale pour échanger et s'entendre sur une possibilité de collaboration, sur la base d'un contrat annuel.

A cette fin, il a besoin que vous l'aidez dans ses démarches.

- a) A l'aide de l'annexe 1, déterminez le coût de revient annuel pour un ensemble articulé avec une benne fond mouvant.
- b) Déterminez le coût de revient journalier pour un ensemble articulé avec une benne TP.

**QUESTION 5**

(2 points)

M. Salim a de nouveau échangé avec le responsable de la déchetterie sur la possibilité d'une prochaine collaboration. Le budget alloué par la déchetterie, par véhicule et par jour, est de 600 HT. M. Salim souhaite inscrire une marge de 10 % au minimum à chaque véhicule et par jour.

- a) Cette marge de 10 % au minimum peut-elle être atteinte ? Argumentez votre réponse.
- b) Calculez le taux de marge à appliquer pour atteindre les 600 €.

## **Annexe 1 – PROBLÈME 1**

### **Données des coûts consacrés à l'activité de benne TP**

- L'activité en benne TP occupe les conducteurs pendant 225 jours à l'année.
- La moyenne kilométrique par jour pour chacun des trois ensembles est de 300 km.
- Le coût du gasoil à Mayotte est de 1,52 € 1 litre.
- Un tracteur routier consomme en moyenne 32 litres pour 100 km.
- Les dépenses d'entretien (entretien, réparations, pneumatiques) pour un véhicule sont de 9 790 €.
- Le coût horaire d'un conducteur est de 23,60 € de l'heure (charges comprises), en sachant qu'une moyenne journalière du temps de service est de 9 heures.
- Le coût annuel par véhicule pour l'assurance, dans le cadre de cette nouvelle activité, est de 2 500 €.
- Le coût de détention d'un véhicule moteur est de 45,30 €1 jour.
- Le coût de détention d'une benne est de 11,20 €1 jour.
- Le coût de détention d'une benne est de 11,20 € par jour
- Le coût de détention d'une benne esr de 11,20 € par jours
- Le coût de structure de l'année est de 25 000 €

## **PROBLÈME 2**

(50 points)

***Les éléments de contexte sont identiques à ceux du problème 1.***

### **QUESTION 1**

(7 points)

Sachant que le montant des capitaux propres inscrits au bilan au titre de l'exercice 2023 est de 10 000 € et que le parc de véhicules de l'entreprise est constitué de 8 véhicules légers (- 3,5 T), à combien la capacité financière va-t-elle s'élever avec l'arrivée d'un nouveau poids lourd ?

Quelle conclusion en tirez-vous ?

### **QUESTION 2**

(8 points)

Dans un bilan, que représentent :

- a) la disponibilité ;
- b) les créances clients ;
- c) les dettes fournisseurs ;
- d) les immobilisations corporelles.

### **QUESTION 3**

(12 points)

Établissez le plan d'amortissement linéaire d'un véhicule acquis par l'entreprise et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prix d'achat HT du véhicule : 152 500

Date d'achat du véhicule : 15/07/2024

Date de mise en service : 01/08/2024

Durée prévue : 5 ans

Exercice comptable : 01/01/N au 31/12/N

Présentez le plan d'amortissement linéaire selon l'ordre suivant :

Années ;

Annuités ;

Cumul des annuités ;

Valeur nette comptable.

**QUESTION 4**

(9 points)

L'entreprise procède à la cession d'un autre véhicule dans les conditions suivantes :

Prix d'achat HT du véhicule : 52 000 € ;

Prix de cession HT du véhicule : 9 500 € ;

Cumul des amortissements à la date de cession : 41 600 €.

- a) Calculez la valeur nette comptable du véhicule lors de la cession.
- b) Calculez la plus ou moins-value de l'opération (déterminez le résultat de l'opération).
- c) Commentez le résultat obtenu.

**QUESTION 5**

(14 points) A

A partir du compte de résultat en **annexe 2** :

- a) Rappelez la formule de la valeur ajoutée (VA) et calculez-la ;
- b) Rappelez la formule de l'excédent brut d'exploitation (EBE) puis calculez-le ;
- c) Rappelez la formule du résultat d'exploitation (RE), puis calculez-le ;
- d) Rappelez la formule du résultat financier (RF), puis calculez-le ;
- e) Rappelez la formule du résultat courant avant impôt (RCAI), puis calculez-le ;
- f) Rappelez la formule du résultat exceptionnel, puis calculez-le ;
- g) Rappelez la formule du résultat net (RN), puis calculez-le.

**ANNEXE 2 - PROBLÈME 2**

**Entreprise SALIM au 31/12/2024**

	<b>Exercice 2024</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	
Chiffre d'affaires	793 534
Reprises sur amortissement et provisions	7621
Autres produits	801 154
Total des produits d'exploitation	801 154
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
Achats de matières et autres approvisionnements	9 9128
Autres achats et charges externes	295 010
Impôts, taxes et versements assimilés	10 811
Salaires et traitements	160 081
Charges sociales	79 248
Dotation aux amortissements et provisions	33 721
Autres charges	10 578.
Total des charges d'exploitation	688 574
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
Autres intérêts et produits financiers	0
Total des produits financiers	0
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	
Intérêts et charges assimilées	40 880
Total des charges financières	40 880
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Total des charges exceptionnelles	9 408
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	8 736
Total des produits financiers	8 736
<b>Impôt sur les sociétés</b>	17 526

**Le coût de structure à l'année est de 25 000 €.**

**Remis en page par :**



E-mail [contact@capaplus.fr](mailto:contact@capaplus.fr)

<http://www.capaplus.fr>